

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 22 février 2016**

L'an deux mil **seize**, le **vingt-deux février**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 12 février 2016

Date d'affichage : 23 février 2016

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 11 – **Votants** : 12

Présents : DENILLE – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – MOREL – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : DENIS –LODDO – MAHLA – MAZOYER – POJÉ – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procuration :

TREMPÉ C. a donné procuration à MARECHAL S.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

Ajout d'un point à l'ordre du jour, à l'unanimité :

- Ouverture de crédits 'investissement dépense' avant le Budget Primitif (restitution trop perçu T.L.E. -nouvellement taxe d'aménagement-).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18/01/2016

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 18/01/2016, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20160222-06- FINANCES – 7.1 Vote du Compte Administratif 2015

Monsieur Jean-Marie WEISS -rapporteur de la Commission Finances- présente le Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** (le Maire ne prend pas part au vote) :

- **VOTE** : le Compte Administratif de l'exercice 2015 et **ARRETE** ainsi les comptes :

● **Investissement** :

Dépenses

↪ Prévus :	271.356,20 €
↪ Réalisé :	203.587,37 €
↪ Reste à réaliser :	66.230,90 €

Recettes

↪ Prévus :	271.356,20 €
↪ Réalisé :	194.463,42 €
↪ Reste à réaliser :	0,00 €

.../...

● **Fonctionnement :**

Dépenses

↪ Prévus :	990.879,83 €
↪ Réalisé :	881.702,65 €
↪ Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes

↪ Prévus :	990.879,83 €
↪ Réalisé :	1.085.412,05 €
↪ Reste à réaliser :	0,00 €

● **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	-9.123,95 €
Fonctionnement :	203.709,40 €
Résultat global :	194.585,45 €

DCM N°20160222-07- FINANCES – 7.1 Vote du Compte de Gestion 2015

Le Maire expose, au Conseil Municipal, que le Compte de Gestion 2015 a été établi par le Trésorier de Neuves-Maisons, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant, des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VOTE** : le **Compte de Gestion 2015**, après avoir examiné les opérations, qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM N°20160222-08- FINANCES – 7.1 Affectation des résultats d'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **STATUANT** : sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- **CONSTATANT** : que le Compte Administratif fait apparaître :

↪ Excédent de fonctionnement de :	129.651,36 €
↪ Excédent reporté de fonctionnement de :	74.058,04 €
↪ Soit Excédent cumulé de fonctionnement de :	203.709,40 €
↪ Déficit d'investissement de :	9.123,95 €
↪ Déficit des restes à réaliser de :	66.230,90 €
↪ Soit un besoin de financement de :	75.354,85 €

- **DECIDE** : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015, comme suit :

↪ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 - EXCÉDENT :	203.709,40 €
↪ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	75.354,85 €
↪ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - EXCÉDENT :	128.354,55 €
↪ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - DEFICIT :	9.123,95 €

DCM N°20160222-09- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Concession au cimetière – Tarifs et durées 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **concessions au cimetière** communal, comme suit :

* 15 ans :	120,00 € ,
* 30 ans :	190,00 € .

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les concessions ne sont pas accordées par avance.

DCM N°20160222-10- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Cases des columbariums – Tarifs et durées 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **cases des columbariums**, installés au cimetière communal, comme suit :

♦ Case pour une urne, y compris la plaque de fermeture et la plaque nominative, sans gravure :

* 15 ANS :	500,00 €
* 30 ANS :	800,00 €

♦ Dépôt d'une urne supplémentaire : **55,00 €**

♦ Plaque nominative supplémentaire : **70,00 €**

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les cases des columbariums ne sont pas accordées par avance.

DCM N°20160222-11- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Cases cinéraires – Tarifs et durées 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **cases cinéraires**, installées au cimetière communal, comme suit :

♦ Case pour une urne, y compris la plaque de fermeture et la plaque nominative, sans gravure :

* 15 ANS :	545,00 €
* 30 ANS :	845,00 €

♦ Dépôt d'une urne supplémentaire : **55,00 €**

♦ Plaque nominative supplémentaire : **70,00 €**

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les cases cinéraires ne sont pas accordées par avance.

DCM N°20160222-12- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Jardin du souvenir – Tarifs 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : le tarif de la **taxe de dispersion des cendres, Jardin du Souvenir** du cimetière communal, ainsi que le tarif de la plaque signalétique pour colonne, y compris la gravure, comme suit :

♦ Taxe de dispersion des cendres :	30,00 €
♦ Plaque signalétique pour colonne, y compris la gravure :	55,00 €

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

DCM N°20160222-13- DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 Location Verbale de terrain 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** : l'application du tarif suivant, à la **location verbale** de terrain communal, consentie à :

* **M. FOURNIER Gérard**

68, Boulevard Valonnière à VILLERS-LÈS-NANCY (54600)

AC-673 **20,00 € / an**

DCM N°20160222-14- DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.5.1. Occupation du Domaine Public – Tarifs 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs suivants, pour occupation du Domaine Public, à savoir :

FORFAIT JOURNALIER :

⇒ **50 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **plus de 3 T 5**,

⇒ **20 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**,

FORFAIT MENSUEL :

⇒ **50 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**.

DCM N°20160222-15- FINANCES – 7.10 Participation aux Accueils de Loisirs 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la mise en place d'un '**Accueil de Loisirs**', sur la Commune de CHAVIGNY, **au cours des différentes vacances scolaires 2016**,
- **CONSIDERANT** : la décision du Conseil Municipal de participer aux différents '**Accueils de Loisirs**' en apportant une aide financière, aux familles chavignéennes, désireuses d'inscrire leur (s) enfant (s) aux '**Accueils de Loisirs**',

- **DECIDE** : de participer, à hauteur de **3,50 €, par enfant et par jour**, aux différents '**Accueils de Loisirs**'. La somme globale sera versée à la **MJC Lorraine, porteur du projet** et responsable des '**Accueils de Loisirs**', au vu d'un état récapitulatif mentionnant le nombre et l'identité exacts des enfants, qui auront fréquenté le centre d'accueil, chaque période de vacances.
- **DECIDE** : d'ouvrir les crédits correspondants au **Budget Primitif 2016 (C/6042)**, pour faire face à cette dépense.

DCM N°20160222-16- FINANCES – 7.10 Convention de mise à disposition d'équipements SLUC TENNIS / Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : que la Commune met à la disposition du SLUC NANCY TENNIS les équipements dont elle est propriétaire,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention établi, à intervenir entre l'Association SLUC NANCY TENNIS, représentée par son Président Monsieur Rémi DESGRANGE et la Commune, définissant les modalités d'utilisation, par le club, de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du tennis, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties,
- **CONSIDERANT** : que des créneaux horaires seront réservés aux établissements scolaires communaux et aux associations d'animation jeunesse, suivant un planning défini,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, la convention, à intervenir entre l'Association SLUC NANCY TENNIS, représentée par son Président Monsieur Rémi DESGRANGE et la Commune.

DCM N°20160222-17- DOMAINE et PATRIMOINE – 3.6 Cession terrain communal à M. NONNE

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : le souhait de Monsieur Marco NONNE, domicilié 12 rue Gambetta à Neuves-Maisons, d'acquérir la parcelle communale cadastrée AD-1072, située en bordure du 4 ter rue de la Rosière, au droit de la parcelle cadastrée AD-1118 lui appartenant et sur laquelle il a un projet de construction de 2 pavillons,
- **DECIDE** : de céder, à Monsieur Marco NONNE, la parcelle communale cadastrée **AD-1072**, pour une superficie de **32 m²**, au prix de **15,00 €, le m²**,
- **DECIDE** : que les frais de Notaire seront supportés par l'acquéreur,
- **CHARGE** : Maître Véronique MARCHAL, Notaire à Nancy -22 rue du Haut Bourgeois-, de rédiger l'acte à intervenir.

DCM N°20160222-18- FINANCES – 7.1 Ouverture de crédits 'investissement dépense' avant le Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : l'avis, reçu le 12/02/2016 de la Direction Générale des Finances Publiques, de restitution d'un trop perçu d'un montant de 185,00 €, au titre de la Taxe Locale d'Equipement, acquittée à tort par Monsieur ROCHES, concernant son Permis de Construire 05412310N001,
- **CONSIDERANT** : que cette créance doit être réglée avant le 15/03/2016, soit avant le vote du Budget Primitif 2016,

- **DECIDE** : d'ouvrir, par anticipation au Budget Primitif 2016, les crédits suivants :

185,00 €

au C/10223 -Investissement Dépense- « TLE »

Le Budget Primitif 2016 tiendra compte de cette ouverture de crédits.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

●Le Maire rappelle la circulaire du Premier Ministre, relative au soutien à l'investissement public local avec mise à disposition exceptionnelle, pour l'année 2016, d'une enveloppe d'un milliard d'euros et, notamment, les 7 catégories éligibles au fonds de ce soutien.

Il précise qu'un état de recensement doit être adressé, en Préfecture de Meurthe et Moselle, avant le 07 mars prochain, récapitulant les dossiers proposés. Pour la Commune, deux dossiers sont retenus :

- le changement des fenêtres à l'Ecole Maternelle
- la mise aux normes des 'issues de secours' et 'alarmes incendie' aux écoles.

●E3M donnera un concert dans 8 Communes, dont CHAVIGNY le 19/03/2016 à la Salle CHARDIN (de 14 H à 21H).

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 mars 2016 à 20 H 30

Commissions municipales :

Personnel :	Mercredi 24 février 2016 à 16 H 00
Finances :	Lundi 07 mars 2016 à 08 H 30
Communication :	Mardi 15 mars 2016 à 18 H 00
Urbanisme :	Lundi 29 février 2016 à 08 H 30
Cadre de vie :	Mardi 08 mars 2016 à 18 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.